



Procès - verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2022

Le Jeudi 24 Août 2022 à 9 heures 30, à la Maison des Associations de la Garde- Freinet, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Nicole DUCONGE-BORIE préside la séance.

Gérard FLORENT exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

N. DUCONGE-BORIE rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il met à la disposition des membres de l'association :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère
- Les pouvoirs des personnes représentées
- Un support de présentation des questions à l'ordre du jour
- Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé
- Le budget de l'exercice en cours adopté par le Conseil d'Administration

Puis elle indique que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- Rapport moral
- Bilan d'activités
- Rapport financier
- Projets en cours
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

N. DUCONGE-BORIE ouvre la séance à 09 heures 45.

Elle remercie les présents.

Elle excuse les absents.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle annonce que les documents complets sont consultables à la demande au Conservatoire : ainsi, une présentation rapide des différents bilans sera faite.

Elle explique les raisons pour lesquelles l'assemblée générale se tient aussi tardivement : le cabinet comptable qui gérait les comptes de l'association a brutalement cessé ses activités, sans prévenir, et a transféré les comptes vers un autre cabinet.

Ce fut donc plus que compliqué d'obtenir l'état comptable de l'association au 31 Décembre 2022, comme obligatoire pour le présenter à l'AG, et, malgré plusieurs contacts et visites, ce n'est qu'à la mi-Août, que L. BOUDINOT a pu enfin obtenir le bilan financier 2022, et les comptes arrêtés pour Août 2023.

Rapport moral :

Voir Annexe 1

Rapport d'activités :

Voir Annexe 2

N. DUCONGE-BORIE demande s'il y a des questions relatives au bilan moral et au rapport d'activités.

B. ROMAGNAN pose la question de l'évolution des animations.

L. BOUDINOT fait constater la nette progression sur 2023.

B. ROMAGNAN demande si les pluies du printemps ont suffi à alimenter le réseau d'eau de Miremer.

L. BOUDINOT dit que ces pluies ont apporté environ 50 m3, et n'ont donc pas rempli la cuve de 250 m3.

P. FANCHON relance la question des bénévoles, qui ont apporté régulièrement 2 m3 d'eau avec des seaux pour les figuiers, ce qui est loin d'être suffisant.

Il n'y a pas d'autre question.

N. DUCONGE-BORIE soumet au vote le rapport moral et le bilan d'activités.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Rapport financier :

Voir Annexe 3

N. DUCONGE-BORIE rappelle les difficultés rencontrées avec le cabinet comptable.

L. BOUDINOT explique de nouveau qu'il n'avait eu aucune information jusqu'à la mi – Août 2023 et qu'il avait appris la résiliation du contrat avec ce cabinet comptable ; les informations ont été transférées à un autre cabinet de DRAGUIGNAN, ce qui est en totale contradiction avec la déontologie de l'ordre de comptables.

Il a dû en plus négocier les tarifs (entre 1500 et 2000 € par an) avec le nouveau cabinet.

Il se livre ensuite à un rapide commentaire du bilan financier :

-pour les recettes :

- une forte augmentation des activités
- une stabilité des subventions
- une hausse des dons et de cotisations

-pour les dépenses :

- un solde négatif
- des économies sur les salaires et charges
- une forte augmentation des prestations.

N. DUCONGE-BORIE demande s'il y a des questions relatives à ce bilan financier.

B. ROMAGNAN demande si l'association dispose de réserves financières suffisantes pour pallier le solde négatif de 2022.

L. BOUDINOT répond par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autre question.

N. DUCONGE-BORIE soumet au vote le bilan financier.

Il est adopté à l'unanimité.

Projets en cours :

L. BOUDINOT fait encore appel aux bénévoles pour :

- le 30 Août pour des plantations au jardin pédagogique du Cagnet des Maures,
- le 31 Août pour la préparation du chantier à Miremer.

T. DOMBRY prévient que l'accès aux massifs risque d'être interdit suite au classement préfectoral en zone rouge.

L. BOUDINOT annonce que le Service Départemental de l'Archéologie a procédé au transfert du mobilier du Fort-Freinet, soit plus de quarante caisses de vestiges récoltés lors des différentes fouilles. L'opportunité existe de procéder à quelques sondages sur d'autres sites et de lancer un programme d'actualisation des recherches. Mais le Service Régional d'Archéologie ne semble pas très motivé.

N. DUCONGE-BORIE fait part de sa rencontre avec le Dr MOUTTE, président de l'agence locale du Crédit Agricole, qui lui a confirmé sa participation au financement des Rencontres du Patrimoine, et de la Revue du Freinet.

Elle présente également le partenariat avec le club-photos du Plan de la Tour, qui illustrera la prochaine revue du Freinet.

P. FANCHON explique que les ruches en liège constituent un excellent support d'animations, mais face aux dangers des parasites et des frelons tueurs d'abeilles, il est essentiel de surveiller et entretenir avec la plus grande attention cette activité.

Il faudra trouver les lieux adéquats pour remplacer le rucher de Blaye, et procéder à la transhumance régulière. La Mairie proposera un nouveau lieu plus facilement accessible pour les bus des enfants.

Renouvellement du Conseil d'Administration :

N. DUCONGE-BORIE rappelle que le CA est composé de 15 membres :

- 5 membres statutaires qui ont été désignés par le Conseil Municipal :

- Thomas DOMBRY, Maire, Lucie LAFEUMA 1^o Adjointe, Florence DIAZ, Patrick DUFOSSÉ, Pascal RHODE.

- 10 membres qui, conformément aux statuts de l'Association ont été élus au cours de la dernière AG annuelle, et démissionnaires au bout d'un an et rééligibles.

- Edith BOUILLOT, Stéphane CLANZIC, Nicole DUCONGE -BORIE, Nicole NOVO, Pascal BOISSIN, Patrick FANCHON, Albert GIRAUD, Paul PREIRE, Bernard ROMAGNAN, Gérard FLORENT.

Il s'agit donc d'élire les 10 candidats au nouveau CA :

10 postes sont à pourvoir, les 10 membres actuels de l'Association sont candidats. : le nouveau CA est élu à l'unanimité., et se réunira à la suite de l'AG pour, entre autres élire le nouveau bureau : Président-e, vice-Président-e, secrétaire, trésorier-e.

Questions diverses :

Michèle LAMBERT demande s'il n'y a pas possibilité d'acheter le local commercial en vente jouxtant le Conservatoire, afin d'y installer l'Office de Tourisme.

N. DUCONGE-BORIE répond que la compétence en incombe à la M. le Maire ici présent, lequel indique que le prix en est bien trop élevé.

Il n'y a pas d'autre question.

N. DUCONGE-BORIE lève la séance à 12 heures 05.

Le secrétaire



G. Florent

La Présidente,



N. Duongé Borie